

2022-17

CCAS DE LEZIGNAN-CORBIERES
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : Adhésion à l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS)

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Nombre de d'administrateurs présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze novembre à 14 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en la salle Syrah annexe de la maison commune sous la présidence de Monsieur Gérard FORCADA, Président du CCAS.

Etaient présents : M Gérard FORCADA, M Jean-Paul PUJOL, Mme Christine BENET, Mme Sylvie DANRE, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Mme Suzanne HERNANDEZ, Mme Bernadette FALCONETTI, Mme Mireille SANTINI, M Denis ROUSSEAU, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Absents excusés : M Bernard BLANC, M Thierry CAUMEIL, Mme Monique PUJAU, Mme Jacqueline TESSARO, M Freddy NOLOT, Mme Chantal JAOL

Avaient donné procuration : Mme Monique PUJAU à Mme Suzanne HERNANDEZ

Date de publication : 22 novembre 2022

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DANRE

L'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) est une association loi 1901 fondée le 10 novembre 1926.

Il s'agit d'une association représentant les élus communaux et intercommunaux en charge des affaires sociales et leur CCAS/CIAS.

Elle est composée de plus de 4 000 CCAS/CIAS adhérents (soit 8 000 communes) dont l'action touche 70% de la population.

L'UNCCAS regroupe la quasi-totalité des villes de plus de 10 000 habitants mais aussi 80% des villes de 5 000 à 10 000 habitants et plus de 2 000 CCAS de communes de moins de 5 000 habitants.

Cette association offre de nombreux services à ses adhérents :

- Un service de conseils juridiques gratuit
- Une lettre électronique gratuite sur l'actualité sociale de la semaine
- L'édition de guides pratiques édités par ses soins ou en partenariat avec d'autres professionnels (exemple : guide pratique de la domiciliation)
- La mise à disposition d'outils disponibles sur internet comme des fiches pratiques
- La formation (payante) des agents travaillant dans le secteur social

Ce sont autant de services qui peuvent permettre aux agents du CCAS de trouver un appui technique de qualité.

Le coût de l'adhésion dépend de la strate démographique dont relève la structure.

La ville de Lézignan se situant dans la tranche définie 3 150 à 100 000 habitants, la cotisation annuelle du CCAS serait de 0.03435 euro par habitant soit un total de 412.20 € par an pour 12 000 habitants.

Considérant que l'UNCCAS est une association composée de « techniciens » qualifiés
Considérant que l'UNCCAS propose de nombreux services et outils dont beaucoup sont gratuits ;

Considérant que l'adhésion à l'UNCCAS peut permettre de doter le CCAS d'outils pratiques permettant d'améliorer l'efficacité du travail des agents du CCAS.

Considérant que la cotisation annuelle est de 412 € environ pour 12 000 habitants.

Le conseil d'administration délibérant à main levée et à l'unanimité

1. **Approuve** l'adhésion du CCAS de Lézignan à l'UNCCAS
2. **Autorise** le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président du CCAS

Gérard FORCADA



La secrétaire de séance

Sylvie DANRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20221115-2022-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

Publication : 23/11/2022

Le Président, Gérard FORCADA

